



TRACT AUX ENCADRANTS

Montreuil, le 30 juin 2023

MENSONGE PAR OMISSION : PRÉSERVONS-NOUS !

La direction de la SNCF a toujours considéré les encadrants comme ses porte-parole, intégrant dans sa délégation de pouvoir les fiches de postes ou les « attendus » de l'attitude d'un manager, un relais zélé de sa communication, de ses éléments de langage.

Depuis quelques années, la démarche va plus loin, puisqu'il est demandé de convaincre, voire de faire adhérer les équipes non seulement à la stratégie mais aussi à la bonne parole de la Direction.

La période récente a vu fleurir des argumentaires, des « vrai/faux » et autre « kit managers », maquettés de manière à paraître sourcés et relevant de l'analyse contradictoire. On ne demande pas seulement aux encadrants de relayer une information émanant de la Direction mais aussi de s'engager auprès des agents sur la valeur et la véracité des faits énoncés.

FRET SNCF : TOUJOURS LE LABORATOIRE !

Précurseur dans le démantèlement du service public du rail, Fret SNCF est à l'aube d'une thérapie de choc. La Direction en mesure tout le danger et tente de mobiliser l'encadrement pour contenir l'onde de choc d'une transformation aussi radicale que violente.

À grand renfort de communication, elle mobilise ses dirigeants de terrain pour faire avaler la pilule amère. La méthode est décrite dans son « kit managers », largement diffusé à l'encadrement, avec comme finalité de faire accepter les choses et couper court à toute possibilité de penser en dehors de son scénario catastrophe.

On y lit que les encadrants doivent se préserver « de sources plus ou moins bien informées, qui peuvent par conséquent être erronées ». **La Direction sous-entend donc qu'il est dangereux de chercher à s'informer en dehors de ce qu'elle produit !**

Fin mai, elle demande à tous les encadrants d'assener à leurs équipes que, pour les cheminots concernés, « le contrat de travail actuel serait transféré vers les deux nouvelles sociétés. Le statut comme le régime des retraites seront maintenus. » Moins d'un mois après, lors d'une table ronde, elle concède que **NON, les cheminots transférés dans les nouvelles filiales créées par l'entreprise ne conserveront pas les accords d'entreprise sur les conditions de travail, les salaires, la cessation progressive d'activité, le temps partiel, les facilités de circulation, etc.**

On apprend aussi que **NON, la Commission européenne ne demande pas à l'État et à la SNCF d'engager une discontinuité de l'entreprise Fret SNCF ! De l'aveu même de la Direction, la création d'une filiale de maintenance de fret ferroviaire est une stratégie de l'entreprise dans le cadre d'une productivité accrue, en abaissant les droits et conditions sociales des cheminots.**

Contrairement à ce qu'annonce la Direction, liquider Fret SNCF ne mettra pas fin à la procédure lancée par la Commission européenne ; d'ailleurs, celle-ci ne rendra son rapport d'instruction que dans un délai de 18 à 24 mois.

C'EST DONC DE FAÇON DÉLIBÉRÉE QU'ELLE A OMIS CERTAINS ÉLÉMENTS DANS SA COMMUNICATION AUPRÈS DES ENCADRANTS !



Pour la CGT et son UFCM, l'encadrement ne doit pas servir de passe-plat. Bien au contraire, le temps des alternatives n'est pas épuisé.

Différentes démarches sont en cours :

- une commission d'enquête parlementaire à l'Assemblée nationale, à l'initiative de la gauche progressiste ;
- l'audition prochaine des élus du CSE Fret par la Commission européenne ;
- la saisie du Conseil économique et social européen ; et
- une multitude de démarches syndicales, associatives ou politiques engagées à tous les échelons, locaux, nationaux et européens.

RIEN N'EST DÉFINITIVEMENT ÉCRIT DANS CETTE SOMBRE HISTOIRE.

« MANAGERS », CADRES, DIRIGEANTS : COMMENT RÉAGIR ?

Chacune et chacun doit rester dans son périmètre de responsabilités. Celui-ci est défini par notre contrat de délégation et non par une quelconque philosophie de la loyauté. Nous devons agir depuis notre collectif d'encadrants, ne pas céder à l'isolement.

Prendre la mesure du risque juridique à seulement « faire son job ». Car Brétigny pour nous comme la crise humaine et sociale chez France Télécom/Orange avec sa vague de suicides ont permis de cerner la lecture juridique de la justice en matière de responsabilité des encadrants. **Nous ne sommes pas de simples exécutants, nous ne pouvons pas faire qu'obéir.**

Aujourd'hui, les outils existent pour remettre les décideurs face à leurs responsabilités. Les syndicats, les IRP (CSE/CSSCT/RPX) et leurs prérogatives en matière économique et sociale, la médecine du travail, le pôle de soutien psychologique et l'action sociale sont aussi là pour les encadrants !

Nous sommes aussi des salariés dépendant de décisions qui ne sont pas les nôtres.

Dans ce kit, la Direction perçoit que les encadrants pourraient avoir besoin de soutien mais cantonne le risque aux salariés subordonnés, en relayant les contacts du pôle de soutien psychologique, du service médical ou de l'assistance sociale.

Mais les équipes pourraient vouloir demander des comptes à ceux qui les auront convaincues que rien n'est grave, que rien ne change, qu'il ne faut pas s'affoler, se renseigner ou se mobiliser.

N'acceptons plus de prendre des risques pour notre légitimité en tant qu'encadrants !

N'acceptons plus de nous mettre en danger face à nos équipes !

Nous disposons d'un droit de réserve face aux orientations de l'entreprise.

AVEC L'UFCM-CGT, FAISONS VALOIR NOTRE DROIT D'OPPOSITION COLLECTIF ET CONSTRUISONS DES SOLUTIONS ALTERNATIVES !

